Lausanne communiqué

Lausanne réorganise son réseau d'accueil familial

La Municipalité propose de réorganiser son réseau lausannois d'accueil familial afin de répondre aux exigences de la loi d'accueil de jour des enfants. Une nouvelle association regroupera les activités d'accueil du Service d'accueil d'enfants et du Jardin-Famille. Le statut professionnel des mamans de jour en sortira renforcé. La Ville accroîtra son rôle en matière d'autorisation et de surveillance. Ce regroupement permettra aussi de libérer des locaux et de créer une garderie de 22 places au chemin de Primerose.

Entrée en vigueur le 1er septembre 2006, la loi d'accueil de jour des enfants (LAJE) a pour objectif d'assurer des prestations de qualité et de tendre, sur tout le territoire vaudois, à une offre suffisante en places d'accueil, financièrement accessible pour tous. Elle modifie notamment les régimes d'autorisation et de surveillance de l'accueil à domicile en déléguant aux communes la responsabilité de sa mise en œuvre. Toutes les personnes qui accueillent régulièrement des enfants dans leur foyer, à la journée et contre rémunération, doivent ainsi obtenir une autorisation. A Lausanne, c'est la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation qui prendra cette responsabilité.

Face à cette évolution et en accord avec ses partenaires, la Municipalité propose de créer une nouvelle association pour regrouper les activités du Service d'accueil d'enfants (SAE) de l'Association pour l'entraide familiale (APEF) et du Jardin-Famille du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ). Localisée dans les locaux du SAE à la rue du Valentin 12, la nouvelle **Plateforme lausannoise pour l'accueil familial (PLAF)** gérera le suivi des quelques 120 mamans de jour et assistantes maternelles des deux institutions. Cette association, qui formera l'un des piliers de la politique de l'enfance lausannoise, sera dotée d'une subvention 2008 identique à celle de 2007 (2,94 millions de francs).

Le statut professionnel des mamans de jour sera en outre renforcé. Dorénavant dénommées «accueillantes en milieu familial», elles seront au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée. Leur temps de travail sera plafonné à une moyenne de 50 heures par semaine et leur salaire calculé avec un barème linéaire (fr. 5.50 par heure et par enfant). Pour les parents, le nouveau système de tarification sera identique à celui pratiqué dans les structures d'accueil collectif, avec un montant minimal à payer et une progression de la redevance en fonction de leur capacité financière.

La libération des locaux du Jardin-Famille permettra enfin de créer une nouvelle nursery garderie au chemin de Primerose 25. Estimés à moins de 100'000 francs, les travaux permettront de créer 22 nouvelles places d'accueil.

La direction de l'enfance, de la jeunesse
et de l'éducation

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, tél. 021 315 62 00

Le préavis n°2007/57 se trouve sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 1er novembre 2007

infopresse

Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch